

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 25 JUIN 2024

-----  
Délibération n° 2024-034

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Abel MERCIER – Adjoints  
Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Cédric WAWRZYNIAK, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Bruno KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Jean DANGLETERRE  
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Bernard BOURLET

**Absent (e) :**

/

**A été nommée secrétaire de séance :** Julie DI-CRISTINA

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19 juin 2024

**Objet : Rapport sur le choix du mode de gestion et lancement d'une procédure de consultation en vue d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion du multi accueil**

**Préambule :**

Depuis 2019, la commune d'Hergnies a décidé de transférer la gestion du multi accueil "Duvet d'Oie » vers un délégataire via un contrat de délégation de service public, afin d'augmenter la capacité d'accueil de 10 à 20 places et de réaliser les travaux de réhabilitation nécessaires à l'ancienne école du Rieu, afin de permettre un élargissement de l'amplitude d'ouverture horaire journalière de l'établissement et proposer la fourniture des repas aux enfants et des langes.

Cette délégation de service public prend fin en 2025.

*Considérant que la commune d'Hergnies assure la gestion de la compétence petite enfance sur son territoire, qui accueille 168 enfants de moins de 3 ans et 294 enfants de moins de 6 ans.*

*Considérant que l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans se partage aujourd'hui entre la garde par les parents, l'accueil individuel proposé par les assistant-e-s maternel-le-s du secteur privé et le multi-accueil assuré par la crèche du « Duvet d'Oie ».*

Considérant que la structure est actuellement gérée en délégation de service public via un contrat de 6 ans conclu avec la société « Crèche attitude SAS » (groupe Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)) ;

Considérant que, hors renouvellement par avenant, le contrat prendra fin le 28 mai 2025 ;

Considérant qu'à l'expiration du contrat actuel, la Ville d'Hergnies souhaiterait :

- Assurer la continuité de la fourniture aux enfants des repas et des langes rendue obligatoire par la lettre circulaire 2014-006 du 26 mars 2014 ;
- Conserver la capacité d'accueil de la Crèche Multi-Accueil du Duvet d'Oie à 20 places ;
- Conserver l'amplitude d'ouverture horaire et journalière de l'établissement ;

Considérant que dans le but d'y parvenir, la ville d'Hergnies souhaite de nouveau, confier la gestion de la Crèche Multi-Accueil du Duvet d'Oie à un délégataire par le biais d'un contrat de délégation de service public ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L.1411-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les collectivités doivent préalablement à la conclusion de leur contrat délibérer sur le principe même du recours à la délégation de service public ;

### **Le Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L1121-1 et suivants ;

Vu la délibération N°2020-020 du 08 juin 2020 relative à la constitution et à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25/06/2024 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération et remis à l'ensemble des membres du conseil, annexe réglementaire présentant les activités qui font l'objet de la délégation, leur nature, les motifs qui ont conduit la collectivité à opter pour la délégation, l'économie générale du contrat, sa durée et le mode de rémunération envisagé ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire présentant les points essentiels du rapport susmentionné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité par 27 voix pour,

**- D'approuver le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service multi-accueil selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,**

**- D'approuver la durée de la délégation de service fixée à 5 ans à compter de la notification du contrat au titulaire,**

**- D'autoriser Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure proprement dite.**

**Il est précisé :**

*Que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.*

Fait en séance les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :  
- Transmission au contrôle de légalité le : 08/07/2024  
- Publication sur le site internet de la ville le : 08/07/2024